



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle**

**Direction générale
de la recherche
et de l'innovation**

**Service de la coordination des stratégies de l'enseignement
supérieur et de la recherche
Sous-direction territoires, société et savoirs
Département des défis sociétaux et environnementaux**

Paris, le

DGESIP-DGRI A1-2
Affaire suivie par :
Anne RIGOPOULO
Tél : 06 15 71 95 11
Mél : anne.rigopoulo@enseignementsup.gouv.fr

1 rue Descartes
75231 Paris SP 05

Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents d'université,
Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'établissements d'enseignement supérieur,
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,

S/C de Mesdames les rectrices et recteurs de région académique,
S/C de Mesdames et Messieurs les rectrices et recteurs délégués
pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Objet : campagne nationale contrats doctoraux handicap 2026

La campagne « contrat doctorat handicap » est reconduite pour 2026. L'objectif de cette campagne est de favoriser la poursuite d'études au niveau doctoral des étudiants et étudiantes en situation de handicap.

Axe fort de la politique du ministère en matière d'inclusion, cette campagne permet le financement de **30 contrats sur 3 ans**. Un contingent de **180 mois de prolongation** est également prévu. Celui-ci est exclusivement réservé aux contrats accordés par le ministère lors de la campagne 2023, pour tenir compte de situations scientifiques ou personnelles spécifiques.

Ce dispositif incite les établissements à financer un ou des contrats doctoraux fléchés « handicap » sur leurs ressources propres, dès lors qu'ils sont bénéficiaires d'un contrat ministériel. Cette recommandation vise à encourager les établissements d'enseignement supérieur à déployer une politique toujours plus inclusive.

Les candidatures seront instruites par le Comité Scientifique « Doctorat Handicap », composé des conseillers scientifiques placés auprès de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle. Les demandes de prolongation seront instruites selon les mêmes modalités.

Le Comité Scientifique évalue en premier lieu la qualité des projets et leur adéquation avec leurs conditions de réalisation et d'encadrement. Les avis argumentés du directeur ou de la directrice de l'école doctorale, des directeurs ou directrices de thèse et de l'unité de recherche sont des éléments d'appréciation importants.

Le Comité Scientifique veille également à l'équilibre entre les contrats financés par le ministère et les contrats financés par un établissement au fil des années.

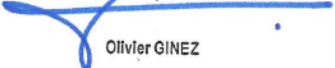
Dans le cas où plusieurs dossiers de candidature seraient déposés, ils doivent être classés puis transmis par l'établissement qui recense l'ensemble des dossiers du site, ou à défaut par l'établissement d'inscription des candidats et candidates au doctorat.

Cette campagne est gérée par le département « Défis sociétaux et environnementaux » qui est à votre disposition pour toute question. Ses modalités seront précisées sur le site du ministère et détaillées lors d'un **webinaire prévu lundi 16 février 2026 entre 14h30 et 16h30**.

Le calendrier fixé est le suivant :

- dépôt des candidatures **entre le lundi 16 mars à 12h et le lundi 11 mai à 12h** ;
- réunion du comité scientifique **mi-juin** ;
- transmission des résultats **à partir du lundi 22 juin**.

Je vous saurais gré de bien vouloir diffuser les informations relatives à la mise en œuvre de cette nouvelle campagne nationale auprès de vos services.

Le directeur général
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle

Olivier GINEZ